

CHAMPIONNAT DE FRANCE SCOLAIRE : Phase départementale (86)

Règlement Intérieur des tournois (Ecole et Collège)

Saison 2024 - 2025

Article 1 : Conditions générales

Le CDJE 86, dont le siège social se situe au 26 Avenue de l'Entraide 86180 BUXEROLLES, organise la phase départementale (86) du Championnat de France Scolaire le 19 février 2025. Le lieu du tournoi est le collège Ferdinand Clovis Pin, 60 rue de la Ganterie 86000 POITIERS.

Le règlement [Fédéral J03](#) et le [règlement du championnat d'Académie](#) s'appliquent prioritairement en cas de discordance avec le présent règlement.

La phase départementale est qualificative pour la phase académique du Championnat de France Scolaire : pour la Vienne, cela signifie 1 équipe « collège » et 2 équipes « école ». Il faut pour cela que l'équivalent d'1 équipe complète (8 élèves d'un même établissement, dont au moins 2 garçons et 2 filles) participe à la phase départementale.

La participation à la phase départementale du Championnat de France Scolaire est gratuite. Chaque participant doit posséder une licence A ou B auprès d'un club affilié à la Fédération Française des Échecs.

Article 2 : Modalités du tournoi

Les résultats des parties compatibles seront enregistrés pour le classement FFE Rapide.

2.1 Règles du jeu : [Les règles du jeu](#) sont celles adoptées par le 93e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde) applicables au 1er janvier 2023.

2.1.1 L'annexe A5 des parties rapides s'appliquera à ces tournois

2.1.2 Le forfait est déclaré après 10 minutes de retard

2.2 Appariement : Les appariements se font au système Suisse intégral (règles FIDE C.04) assisté par ordinateur (programme PAPI d'Erick MOURET). Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et auront réglé leurs droits d'inscription dans les limites prévues (cf. article 3). Les joueurs retardataires ne pourront pas être appariés. Les appariements seront affichés 5 minutes avant le début de la ronde.

2.3 Nombre de Rondes : Cinq (5).

2.4 Classement

2.4.1 Classement individuel : Le classement se fera au total des points marqués (partie gagnée : 1 point, partie nulle : ½ point, partie perdue : 0 point).

2.4.2 Classement par établissement : Le classement par établissement se fera en additionnant les totaux des points marqués par les 8 meilleurs joueurs d'un même établissement. Les équipes complètes (tel que défini à l'Article 1) seront classées avant les équipes incomplètes.

2.5 Départage : Les départages du classement individuel sont dans l'ordre : le Buchholz tronqué, le Buchholz, le cumulatif.

Pour le Buchholz tronqué, le logiciel PAPI choisit de tronquer les deux valeurs les plus faibles et le calcul se base sur [l'ancienne méthode de calcul du score ajusté](#).

Les départages du classement par établissement se font la somme des points de départages (dans l'ordre : le Buchholz tronqué, le Buchholz, le cumulatif). En cas d'égalité, sera mieux classée l'équipe avec la moyenne d'âge la plus jeune.

2.6 Cadence : La cadence est de 12 minutes + 3 secondes par coup, dès le 1^{er} coup et pour toute la partie.

Article 3 : Horaires

Pointage de 13h à 14h

Ronde 1 à 14h30, ronde 2 à 15h00, ronde 3 à 15h30, ronde 4 à 16h00, ronde 5 à 16h30

Article 4 : Prix

Un prix est prévu pour les 3 premiers individuels, ainsi que pour l'équipe classé 1^{ère}. Cela s'applique pour chaque tournoi.

Article 5 : Organisation

À la fin de la partie les joueurs remettent les jeux et les pendules à leur position de départ. Le résultat inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) est noté clairement : 1-0 ou 0-1 ou 1/2 sur la feuille mise à leur disposition à cette fin.

En cas de réclamation à propos d'un résultat, les joueurs auront jusqu'à la publication des appariements de la deuxième ronde immédiatement à la suite de la ronde concernée pour que ce résultat soit pris en compte dans le cadre du tournoi. (Pour une réclamation sur un résultat de la ronde N, les joueurs auront jusqu'à la publication des appariements de la ronde N+2 pour que la modification soit prise en compte dans le cadre du tournoi) Cela concerne le classement permettant l'attribution des prix ainsi que les appariements pour le reste du tournoi. Dans le cas contraire, le résultat sera modifié uniquement pour la prise en compte dans le classement Elo.

Article 6 : Règles de comportement

- Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.
- Une tenue et un comportement corrects sont exigés.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle du tournoi.
- Les spectateurs ne doivent pas perturber les parties en cours.
- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi.
- On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un joueur forfait sans excuse à une ronde n'est pas apparié à la ronde suivante. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.
- Les téléphones portables et autres moyens électroniques de communication sont interdits dans la zone de jeu. La découverte d'un tel appareil non éteint ou sa sonnerie en cours de partie entraînera la perte de la partie pour son détenteur.

Article 7 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Alexis LATHIERE, Arbitre Fédéral de Club.

Article 8 : Acceptation du règlement

Les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur et la Charte du joueur d'échecs.

CDJE 86 (Organisateur)
Romain PICARD

Arbitre principal
Alexis LATHIERE